

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

École Sacré Cœur

Voici le code de conduite, de notre école, afin de bien vivre ensemble tout au long de l'année scolaire.

Il fait appel à l'ENGAGEMENT PERSONNEL de chacun pour que notre école soit un lieu fraternel où il fait bon vivre.

1. HORAIRES DE L'ECOLE

Il est demandé à chaque famille de veiller à la punctualité quotidienne des élèves pour le respect de chacun et la bonne fonctionnalité des classes dès 8h30.



Le portail sera ouvert de 8h20 à 8h30, à 12h, de 13h35 à 13h45 et à 16h25 (pour les CM et les MS/GS) et 16h30 (pour les TPS/PS/MS, CP et CE).

Pour tout retard, vous pouvez sonner à la sonnette qui se situe au portail de la maternelle.

2. ENTRÉES ET SORTIES DES CLASSES



- Seuls les parents accompagnant leur enfant en classe de maternelle peuvent entrer dans l'école.

- Il est formellement interdit aux enfants de quitter l'établissement sans y avoir été autorisés.

- Prévenir par écrit les enseignants ou la cheffe d'établissement en cas de changement, même ponctuel, des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

- Les entrées et sorties sur temps scolaires (RDV orthophoniste, psychologue, ou autres) se font par le grand portail.

3. ABSENCES

- Toute absence, d'un élève scolarisé à partir de la Petite Section, doit être signalée à l'école dès que possible et au plus tard dans les 48 heures. Il est demandé de prévenir par mail si possible.

- Au-delà de 4 jours, un certificat médical est obligatoire. L'enfant revient à l'école guéri.



- Sauf protocole particulier établi avec le médecin, l'apport de médicaments et leurs prises ne sont pas autorisés au sein de l'école.

- L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut être sanctionné. À partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées, l'école peut informer l'Inspecteur d'Académie.

4. COMPORTEMENT - DISCIPLINE - LANGAGE



- Je respecte mon travail et celui des autres.

- Je suis poli, respectueux et tolérant avec tout le monde (adultes et enfants), je dis la vérité.

- Je suis bienveillant, je ne pratique aucune forme de harcèlement moral ou physique.
- Si je ne réussis pas à résoudre un problème relationnel, je sollicite l'intervention de l'adulte.
- Je veille à maintenir la propreté de l'école, des murs, de la cour et des toilettes.
- Je jette mes déchets à la poubelle.
- Je monte l'escalier calmement.
- Je ne pénètre dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte de l'école.
- Je préviens un adulte immédiatement en cas de blessure ou un malaise dont je suis témoin.
- Ma tenue vestimentaire doit être adaptée aux activités scolaires.

Je peux apporter des bonbons pour mes camarades de classe pour fêter mon anniversaire. Attention, les bonbons durs sont interdits !



5. JEUX LORS DES RÉCRÉATIONS

- Je respecte le matériel collectif. Je prends soin des livres, jeux qui sont à ma disposition à l'école.
- Je partage, prête le matériel de récréation.
- Je joue sur la cour (pas dans les toilettes).
- Je ne porte pas mes camarades sur mon dos.
- Je ne grimpe pas sur le grillage.
- Je me retiens de toute violence (respect des autres et de moi-même).
- Je peux apporter un petit jeu à l'école mais j'en suis responsable. (à partir du CP)
- À la fin de la récréation, je range et je me rends aux toilettes si besoin.



Je ne joue pas sous le préau au moment de la sieste des maternelles.

6. OBJETS PERSONNELS ET DANGEREUX



- Je suis responsable de mon matériel et de mes vêtements (si mon nom y est inscrit, il me sera plus facile de les reconnaître). Tous les vêtements oubliés et non réclamés seront donnés à une association caritative à la fin de chaque période.
- Je laisse tous les objets de valeur à la maison.
- Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école (documents, jeux, doudou...). Je n'échange, ni ne donne mes affaires. Je n'apporte aucun objet dangereux à l'école.

6. SANCTIONS

Les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école et à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des sanctions, qui sont portées à la connaissance des parents de l'enfant.



« Je m'engage à suivre ce contrat de vie scolaire. »

Nom - Prénom - Signature

« Je fais signer mes parents qui ont lu et approuvé le contrat. »

Noms - Prénoms - Signatures

INFORMATIONS DESTINÉES AUX FAMILLES

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

EN CAS D'ALERTE

N'ALLEZ PAS VERS LES LIEUX DU SINISTRE :

Vous iriez au-devant du danger.

Ne cherchez pas à faire quitter l'établissement à votre enfant, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la vôtre.



Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des mesures de mise à l'abri.

ABRITÉZ-VOUS :



N'attendez pas votre enfant devant l'établissement.

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.

METTEZ VOUS A L'ECOUTE DE LA RADIO :

- Sur France Bleue Armorique en FM : 103.1
- France Inter grandes ondes, si la FM ne passe pas : 164 kHz



NE TÉLÉPHONEZ PAS :



Laissez libre les réseaux téléphoniques afin que l'établissement puisse communiquer avec les Autorités et les Services de Secours.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités.

NE VENEZ CHERCHER VOTRE ENFANT QUE LORSQUE LES AUTORITÉS VOUS INVITERONT À LE FAIRE.